



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17258
12 juin 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 12 JUIN 1985, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre du 23 mai 1985 (S/17216), j'ai l'honneur de vous informer que, poursuivant sa politique de rapatriement unilatéral de certains groupes de prisonniers de guerre irakiens, la République islamique d'Iran a communiqué aux autorités de l'Organisation du Croissant-Rouge turc une liste de 56 prisonniers irakiens invalides en vue de leur retour en Iraq.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il s'agit du troisième groupe de prisonniers de guerre irakiens rapatrié unilatéralement, grâce à la coopération appréciée de l'Organisation du Croissant-Rouge turc, selon les modalités pratiques proposées par la République islamique d'Iran au sujet du rapatriement des prisonniers de guerre sur la base de la troisième Convention de Genève.

Les préparatifs sont en cours en vue du rapatriement d'un autre groupe de prisonniers de guerre irakiens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Saïd RAJAIE-KHORASSANI

